

19 juillet 2022

## Performance des OPC<sup>1</sup> - France • Mai 2022

### La performance annuelle des fonds non monétaires négative en mai

La performance annuelle des fonds non monétaires passe en territoire négatif en mai (-0,8 % après 0,8 % en avril) pour la première fois depuis octobre 2020. Cette baisse globale s'inscrit dans une tendance générale de repli des marchés financiers. Les fonds obligations sont les plus affectés. Ils enregistrent une performance annuelle de -6,4 % contre -4,4 % pour les fonds mixtes et -1,6 % pour les fonds actions. La performance annuelle des fonds monétaires remonte légèrement à la faveur de taux court terme en hausse (-0,46 % contre -0,48 % en avril).

#### Performance des OPC par catégorie (a)

(en pourcentage, encours en milliards d'euros)

	2021	Avril 2022	Mai 2022	Avril 2022	Mai 2022	Mai 2022
	Performance annuelle			Performance mensuelle		Encours
<b>FONDS NON MONÉTAIRES</b>	<b>10,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,8</b>	<b>1476</b>
Fonds actions (b)	21,2	0,9	-1,6	-2,3	-0,9	360
dont fonds indiciels cotés (c)	26,1	5,6	4,2	-0,6	-0,1	38
Fonds obligations (b)	-0,6	-5,0	-6,4	-1,6	-1,5	282
Fonds mixtes (b)	7,3	-2,9	-4,4	-2,2	-1,0	315
Fonds autres (d)	10,7	5,0	3,9	-0,4	-0,3	518
dont fonds d'épargne salariale	11,8	1,1	-0,5	-0,7	-0,5	161
<b>FONDS MONÉTAIRES (e)</b>	<b>-0,48</b>	<b>-0,48</b>	<b>-0,46</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,05</b>	<b>339</b>

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

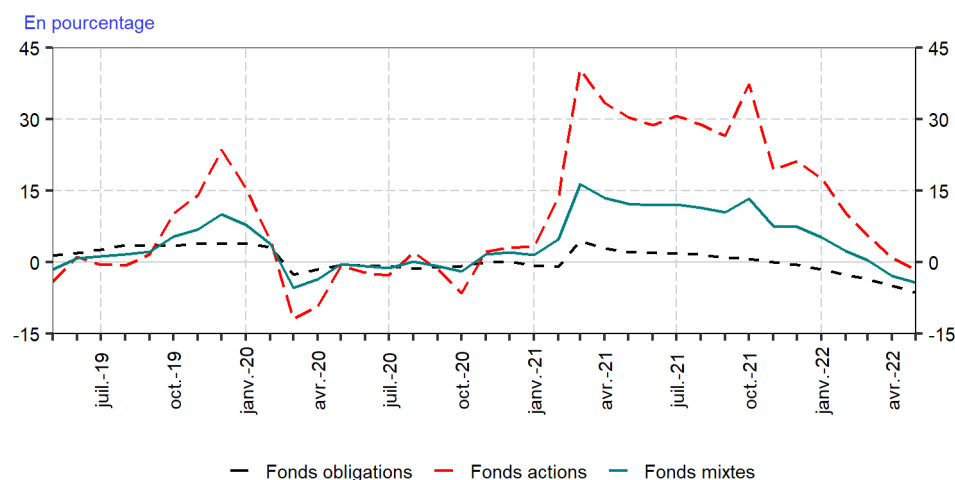
(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »).

(c) Les fonds indiciels cotés sont aussi nommés ETF (Exchange Traded Fund).

(d) Fonds d'épargne salariale (y compris fonds d'épargne salariale monétaires), fonds immobiliers, fonds de capital investissement, fonds à formule, « hedge funds ».

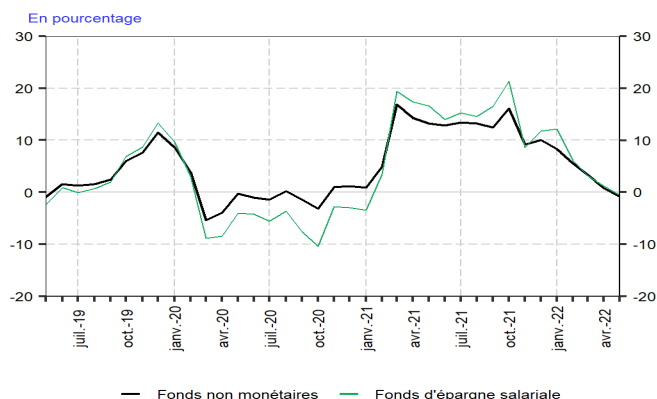
(e) Les Fonds d'épargne salariale monétaires sont exclus du périmètre, les fonds monégasques sont inclus

#### Performance annuelle des OPC actions, obligations et mixtes

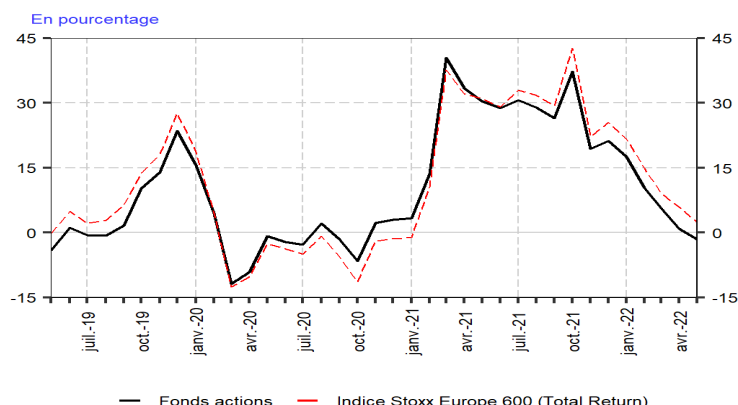


<sup>1</sup> OPC : Organismes de placement collectif

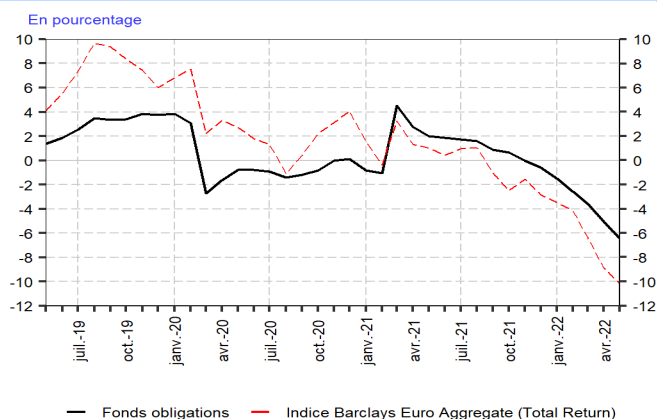
## Performance annuelle des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)



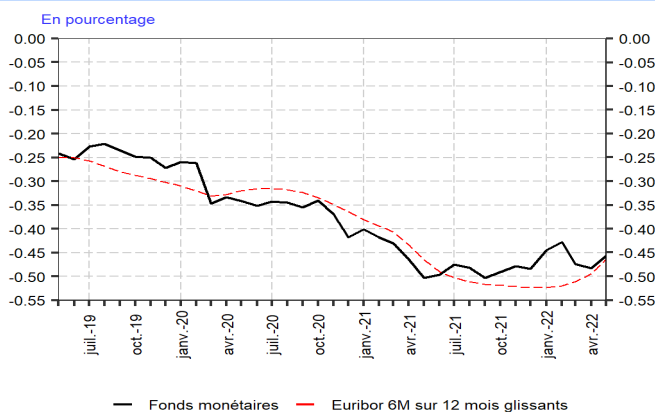
## Performance annuelle des fonds actions (a)



## Performance annuelle des fonds obligations (a)



## Performance annuelle des fonds monétaires (a)



Source : Banque de France, Barclays, Europerformance

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

## Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis). Les écarts de rendements entre ces indices et la performance des OPC observée en France reflète les différences de composition et d'orientation de gestion, notamment le partage entre obligations souveraines à forte liquidité émises par les grands pays avancés, les obligations souveraines moins liquides ou à couple risque-rendement plus élevé et les obligations d'émetteurs privés.

En raison de [la refonte de la collecte des OPC](#) menée par la Banque de France, les statistiques commentées ici évoluent. D'une part, cette refonte conduit à une couverture plus large et une meilleure identification des catégories de fonds depuis janvier 2022. Ces évolutions, traitées comme des reclassifications, se traduisent principalement par des ruptures de séries dans les encours. D'autre part, sur les premières échéances de mise en production, certaines données non encore intégrées au processus cible ont été estimées. Il s'agit notamment de certains taux de valorisation pour lesquels des indices de référence ont été utilisés. Ces estimations peuvent ainsi affecter les flux en raison de l'articulation transactions/encours/valorisation et reclassifications.

